



VILLE D'ANTIBES

Département des Alpes-Maritimes

Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014 à 12h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 5 septembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Marc FOSSOUD à M. Jean LEONETTI, M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET, Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE, M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC

Absents :

Mme Annie CLECH, Mme Cécile DUMAS

Présents : 40 / procurations : 7 / absent : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

00-1 - HOMMAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À MADAME MONIQUE CANOVA, ADJOINTE AU MAIRE - OBSÈQUES MUNICIPALES

Monique CANOVA s'est éteinte le 28 août 2014, à l'âge de 60 ans.

Elle a consacré treize années de sa vie au service des concitoyens antibois et juanais, d'abord (2001 - 2008) en qualité de conseillère municipale déléguée à la Culture, puis (2008 - 2014) en qualité d'adjointe au maire déléguée à la Population.

Nous connaissons tous son fort attachement jamais démenti dans le temps pour la Ville et ses habitants. Dans ce contexte, que ce soit dans le domaine de la culture ou des services à la population, elle a su donner une lisibilité particulière à son action au sein de la municipalité en s'attachant sans cesse à ce que des réponses de proximité et de qualité soient apportées.

Durant son mandat de conseillère municipale déléguée aux musées, en parfaite association avec Jean Gismondi qui vient malheureusement de nous quitter, Monique Canova a participé avec enthousiasme à l'activité et au fonctionnement des musées d'Antibes.

Elle a toujours soutenu chaque projet d'exposition ou d'acquisition sur l'ensemble des musées, mais aussi les projets d'éducation artistique et toutes les propositions culturelles à l'attention des publics, accompagnant la mise en place de nouvelles offres comme les ateliers destinés aux tout-petits ou le développement d'ateliers à l'attention des publics en situation de handicap.

Elle a toujours montré beaucoup d'attention vis-à-vis des membres de la Direction des musées qui garderont le souvenir de son écoute attentive et de son constant soutien.

Monique Canova a également contribué de manière décisive à adapter et développer les services à la population. Elle a toujours agi avec la volonté de rapprocher l'administration municipale du citoyen. Elle a ainsi conduit un processus de déconcentration des services et des missions au bénéfice des différents quartiers de la ville, dans un souci sans cesse renouvelé d'amélioration du service rendu aux habitants, et a initié différents projets qui verront prochainement le jour, notamment dans le domaine des affaires funéraires.

En parallèle, elle a su faire preuve d'une même proximité avec les agents municipaux relevant de son domaine de compétences. De fait, écoute et respect réciproques ont permis aux agents de saisir les enjeux auxquels ils étaient confrontés et de s'approprier les projets qu'ils ont menés et concrétisés.

Monique Canova a donné à leur mission un sens fort, qui a clairement participé au renforcement de leur sentiment de fierté d'appartenir au service public local et de servir fidèlement la population.

Afin de lui rendre un hommage tout particulier et d'honorer sa mémoire, je vous propose de déclarer ses obsèques municipales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

- **APPROUVE** ces propositions, en déclarant les obsèques de Madame Monique Canova municipales ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la prise en charge des obsèques municipales de Madame Monique CANOVA sont inscrits au budget 2014 sous l'imputation budgétaire 203-026-678-203 (autres charges).

00-2 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE - DECES DE MADAME MONIQUE CANOVA, ADJOINTE AU MAIRE - MANDAT D'ADJOINT - MAINTIEN, RANG ET ELECTION

Par délibération du Conseil municipal en date du 28.03.2014, les conseillers municipaux issus des élections municipales du 23.03 ont été installés, Monsieur le Maire élu en cette qualité ainsi que ses 18 adjoints, soit 14 représentant 30 % de l'effectif du Conseil municipal et 4 de quartier représentant 10 % du nombre des conseillers municipaux.

Pour mémoire, ont alors été élus en qualité d'adjoints au Maire :

M.	<u>PAUGET</u>	Eric	Premier Adjoint
Mme	<u>TORRES-FORET-DODELIN</u>	Simone	2 ^{ème} Adjointe
M.	<u>GENTE</u>	Jacques	3 ^{ème} Adjoint
M.	<u>AMAR</u>	Serge	4 ^{ème} Adjoint
M.	<u>DULBECCO</u>	Patrick	5 ^{ème} Adjoint
M.	<u>DUPLAY</u>	Eric	6 ^{ème} Adjoint
Mme	<u>MURATORI</u>	Angèle	7 ^{ème} Adjointe
M.	<u>RAMBAUD</u>	Audoin	8 ^{ème} Adjoint
Mme	<u>LONVIS</u>	Marina	9 ^{ème} Adjointe
M.	<u>COLOMB</u>	Patrice	10 ^{ème} Adjoint
M.	<u>DAHAN</u>	Yves	11 ^{ème} Adjoint
M.	<u>SEITHER</u>	André-Luc	12 ^{ème} Adjoint
Mme	<u>CANOVA</u>	Monique	13 ^{ème} Adjointe
Mme	<u>BADAQUI</u>	Khéra	14 ^{ème} Adjointe
Mme	<u>DUMONT</u>	Anne-Marie	15 ^{ème} Adjointe de quartier
Mme	<u>BOUSQUET</u>	Anne-Marie	16 ^{ème} Adjointe de quartier
Mme	<u>THOMEL</u>	Françoise	17 ^{ème} Adjointe de quartier
Mme	<u>SAVALLI</u>	Martine	18 ^{ème} Adjointe de quartier

Compte tenu du décès de Madame Monique CANOVA, 13^{ème} adjointe au Maire, déléguée à la Population, il appartient au Conseil municipal de décider s'il désigne un nouvel adjoint, le Conseil devant alors se réunir impérativement dans les 15 jours de la vacance.

En effet, l'article L. 2122-14 dispose que lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, **pour toute autre cause**, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.

Si le Conseil élit un nouvel adjoint, il lui appartient également de décider du rang qu'occupe le nouvel élu dans l'ordre du tableau, soit celui de 13^{ème} adjoint (réponse ministérielle du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire publiée dans le JO Sénat du 23/02/2006), soit à la suite des adjoints en fonction hors adjoints de quartier.

En tout état de cause, l'élection du nouvel adjoint se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, a :

- **MAINTIENU** le poste d'adjoint au Maire précédemment occupé par Madame Monique CANOVA ;
- **DECIDE** que le nouvel adjoint au Maire, issu de l'élection de ce jour, occupera le 13^{ème} rang ;
- **PROCEDE** à l'élection du nouvel adjoint au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue.

S'est portée candidate

Madame Nathalie DEPETRIS

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	47
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21
A obtenu :	
Madame Nathalie DEPETRIS.....	41

Madame Nathalie DEPETRIS a été immédiatement proclamée Adjointe au maire.

La séance est levée à 12 heures 45.

Le 15 septembre 2014

Stéphane PINTRE



Directeur Général des Services